



La Chambre d'Agriculture de Dordogne, réunie en session le vendredi 19 septembre 2014 à 09h30, sous la présidence de Jean Philippe GRANGER

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires a examiné les points suivants :

MOTION PROPOSEE PAR LA COORDINATION RURALE 24 - MOUVEMENT PAYSAN SUR LE REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

Considérant que :

- Les agriculteurs déclarent chaque année leurs surfaces conformément aux demandes de l'administration ;
- Ils ont souvent eu recours à des services payants pour éviter des erreurs dans leur déclaration ;
- Ils ne sont pas responsables du fait que l'UE considère que les photos satellites du Registre Parcellaire Graphique sont trop imprécises ;
- L'administration était consciente des griefs de Bruxelles depuis des années mais n'a pas fait évoluer ses pratiques ;
- L'administration a lancé une grande vague de contrôles PAC pour tenter de financer l'amende infligée par Bruxelles ;
- L'agriculture est en crise dans tous les secteurs.

La Chambre demande que :

- L'administration fasse preuve de responsabilité en mettant en œuvre tous les moyens nécessaires pour aider les agriculteurs à mettre leur dossier en conformité au plus vite ;
- Les écarts constatés ne soient pas considérés par l'administration comme une anomalie bloquant les paiements ;
- Qu'aucune pénalité ne soit appliquée aux agriculteurs sur leurs aides ;
- Que les versements des aides ne soient pas bloqués pendant la mise en conformité des dossiers.